

Brigitte Trogneux n'a jamais été condamnée pour son acte criminel...



Cette épouse de chef d'État, qui le suit partout et se mêle très ouvertement des choses de la vie publique en semblant croire que son avis intéresse tout le monde, oublie peut-être le passé trouble et délictueux dans lequel elle a été une personne indigne, malhonnête, adultère et choquante pour toute sa famille, n'est pas l'oie blanche dont elle voudrait se donner l'apparence.

J'ai voulu revenir sur le statut de délinquante ou de criminelle (aux USA c'est un crime) de cette femme qui n'a jamais été condamnée pour son acte scandaleux et a encore moins purgé de peine.

Et je serais curieux de savoir comment elle aurait réagi si un de ses enfants mineurs avait été détourné par un de ses enseignants adultes, de 24 ans plus âgé que lui, marié, père

ou mère de trois enfants et détenteur par la loi et par sa fonction d'une autorité éducative sur des collégiens ou des lycéens mineurs.

Je ne pense pas qu'il faille passer sous silence ces événements anciens qui ont, aujourd'hui, une résonance particulière dans le contexte extrêmement tendu d'une société aux abois en ce qui concerne le sexe, la pédophilie, le viol, l'âge de la majorité sexuelle, etc...

Brigitte Macron (née Trogneux, ex-Auzière), née le 13 avril 1953 à Amiens.

Brigitte Marie-Claude Trogneux est issue d'une famille de chocolatiers amiénois réputés pour leurs macarons. Elle est la fille de Jean Trogneux (1909-1994) et de son épouse Simone Pujol (1913-1998), et la plus jeune de leurs six enfants. Le 9 novembre 2018, son frère aîné Jean-Claude Trogneux meurt à l'âge de 85 ans. Brigitte Trogneux épouse, le 22 juin 1974, André-Louis Auzière, jeune homme de son milieu social et futur banquier, avec qui elle a trois enfants, Sébastien (1975), Laurence (1977) et Tiphaine (1984), respectivement ingénieur statisticien (diplômé de l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI)), cardiologue et avocate.

En mai 1993, dans l'atelier de théâtre qu'elle anime au lycée de la Providence, elle remarque Emmanuel Macron, alors âgé de quinze ans et élève de seconde dans la même classe que sa fille Laurence.

L'année suivante, le couple commence une relation. La différence d'âge (de plus de 24 années) entre les deux amants provoque un scandale dans la famille Trogneux : leur relation tombe sous le coup de la loi du 23 décembre 1980 et du délit d'atteinte sexuelle, qui dispose qu'un enseignant qui a des relations sexuelles avec un élève mineur âgé de plus de quinze ans encourt jusqu'à trois ans de prison. Leur relation se poursuit discrètement à Paris, où Emmanuel Macron entre en classe de terminale, puis en classe

préparatoire littéraire au lycée Henri-IV.

Brigitte Trogneux divorce le 26 janvier 2006 d'André-Louis Auzière. Le 20 octobre 2007, elle épouse Emmanuel Macron au Touquet-Paris-Plage, où elle possède une maison. Son nouveau mari, alors inspecteur des finances, quitte la fonction publique pour rejoindre la banque Rothschild.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Brigitte_Macron

Il convient avant tout de remettre les choses dans le cadre de leur époque, en 1993.

La loi était alors très claire : un enseignant majeur qui débauche et détourne un enfant mineur de moins de 18 ans et a des relations sexuelles avec lui, encourt une peine de prison de 3 ans et une amende de 45 000 euros.

(L'article 227-27 du Code pénal prévoit le cas où le mineur a plus de quinze ans et que l'atteinte sexuelle – sans violence, contrainte, menace ni surprise – a été réalisée par un ascendant ou par une personne ayant autorité sur la victime ou par une personne abusant de l'autorité que lui confèrent ses fonctions :

« Les atteintes sexuelles sans violence, contrainte, menace ni surprise sur un mineur âgé de plus de quinze ans sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende :

– Lorsqu'elles sont commises par un ascendant ou par toute autre personne ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait ; – Lorsqu'elles sont commises par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions. »

Article 227-27 du Code pénal)

Dans le passé, il y a eu de nombreuses affaires de détournement de mineurs commis pas des employeurs, des enseignants ou toutes personnes ayant eu une autorité sur des enfants mineurs.

On ne cesse de parler, par exemple, des viols commis sur des enfants par des prêtres ou des religieux catholiques ou autres.

On se souvient de certains films, comme « *Mourir d'aimer* », basé sur une histoire vraie, où une enseignante majeure et un de ses élèves de 17 ans et demi étaient tombés amoureux l'un de l'autre, entraînant un scandale retentissant et l'emprisonnement du professeur.

Il faut quand même considérer que les lois, a priori, ne sont pas faites pour les chiens et qu'il faudrait les respecter un peu.

La loi ne prévoit pas, et on le comprend, que l'amour d'un enfant pour un adulte, ou inversement, puisse être un facteur d'indulgence.

Les personnes majeures ayant autorité sur des enfants doivent être les premiers à respecter les lois, ne serait-ce, au minimum, pour la valeur de l'exemplarité.

Il existe aussi un paramètre intéressant qui est celui de la différence de traitement des faits selon qu'il s'agit d'abus sexuels d'un homme adulte sur une fille mineure ou d'une femme adulte sur un garçon mineur.

Mais dans ces familles de la discrète bourgeoisie de ces petites villes de province, il se passe souvent des choses qui restent des secrets bien cachés ou que la justice, elle-même, tente d'étouffer, appartenant à cette même classe bourgeoise dans laquelle elle compte de nombreux amis.

En attendant, j'estime que cette femme délinquante, mais non condamnée par une justice au service de la bourgeoisie, ne devrait pas la ramener en politique, comme si elle se croyait en légitimité éthique et morale de donner des conseils à 70 millions d'hommes et de femmes en France, ce qui n'est pas le cas.

Nous n'avons jamais commis une telle chose, nous !

VIDÉO. Rétention des notes du bac : « On ne peut pas prendre nos enfants et leur famille en otage », lance Emmanuel Macron.

https://www.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/video-retention-des-notes-du-bac-on-ne-peut-pas-prendre-nos-enfants-et-leur-famille-en-otage-lance-emmanuel-macron_3525565.html?fbclid=IwAR1pXU9y0yhNcfAttB0M5i-DpgqP3022ueJVL0sy00qCHWr0Kk8sb0_D9k4

Lui qui, précisément, n'a jamais voulu avoir d'enfant et qui n'a aucune idée de ce que peut signifier être père...

Qu'il commence par s'occuper de donner à manger à nos pauvres !!

Laurent Droit